



# **PROJET D'ETABLISSEMENT ECOLE DE MUSIQUE NORD-VENDEE**

2020 - 2025

## **PREAMBULE**

Le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, élèves et parents d'élèves de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques. Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, particulièrement les établissements de l'Education nationale, les formations de pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion. Il vise à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. La participation et l'engagement de chacun : élus, élèves, parents d'élèves, enseignants et partenaires, contribuera à sa bonne mise en œuvre.

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction.....</b>	<b>p.4</b>
<b>I Historique.....</b>	<b>p.5</b>
<b>II Les Missions.....</b>	<b>p.6</b>
II -1 Mission pédagogique	
II -2 Mission éducative, artistique et culturelle	
II -3 Mission de soutien aux pratiques amateurs	
II-4 Diffusion artistique sur le territoire de l'intercommunalité	
<b>III Présentation de l'Etablissement .....</b>	<b>p.7</b>
III-1 Les disciplines enseignées	
III-2 Les pratiques musicales	
III-3 Les actions éducatives	
III-4 l'organisation des cours	
III-5 Les actions de diffusion	
<b>IV Partenariats actuels et potentiels .....</b>	<b>p.8</b>
<b>V Ressources .....</b>	<b>p.8</b>
V-1 Les personnels pédagogiques et administratifs	
V-2 Les locaux	
V-3 Les équipements	
V-4 Les outils de communication	
<b>VI Le budget .....</b>	<b>p.10</b>
<b>VII Diagnostic.....</b>	<b>P.11</b>
VII-1 Les publics	
VII-2 Les effectifs	
VII-3 Les locaux	
VII-4 La communication	
VII-5 La crise du bénévolat	
<b>VIII Perspectives – orientations – axes de développement.....</b>	<b>p.13</b>
<b>IX Annexes.....</b>	<b>p.14</b>
IX-1 Le projet pédagogique	
IX-2 Le règlement intérieur	

## INTRODUCTION

---

En 1982, l'idée de regrouper plusieurs communes voisines de deux « cantons » différents nous montre que les fondateurs avaient été perspicaces : l'intercommunalité a permis de développer un enseignement musical similaire à celui dispensé dans un conservatoire urbain en suivant depuis 2008 le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.

L'EMNV compte aujourd'hui plus de cent élèves venant de 12 communes différentes. Les élèves sont répartis dans 10 classes instrumentales, 2 cours de cycle initial, une chorale et 10 cours de formation musicale.

A l'école, très rapidement, l'apprentissage de la musique passe par la pratique en ensemble. C'est probablement la spécificité de notre enseignement musical.

La Zicomotiv' regroupe ces différents ensembles : La "P'tite" Chorale, l'Orchestre en Herbe et le "grand" orchestre composé de 35 musiciens. Freddy Roy dirige depuis plus de 20 ans ces deux derniers ensembles et la petite chorale depuis 2015.

Une équipe de 5 mélomanes, Jean-Yves Herbreteau, Michel Picard, Bertrand Retail, Michel Rocheteau et Noël Saunier, s'est réunie au tout début des années 80, pour répondre à une demande d'enfants intéressés par l'apprentissage de la musique. Un sondage à destination des écoles révèle qu'une quarantaine d'enfants sont intéressés. Tous bénévoles, ils donnent des cours de solfège, de trompette, de clarinette, puis, assistés d'autres musiciens amateurs, de flûte traversière, d'accordéon...

Gaston Cagnon, professeur au Conservatoire de Nice, et trompettiste solo à l'Opéra de Nice, vient régulièrement aux Lucs, d'où est originaire son épouse Renée. Il va donner une impulsion à l'école, en créant un premier ensemble d'une vingtaine d'enfants, en prolongeant les cours de solfège, en donnant des cours de trompette... Quelques années plus tard, alors à la retraite, il s'installe avec son épouse aux Lucs.

D'autres ensembles sont créés, d'autres instruments sont enseignés, l'école s'installe dans ses locaux actuels... Mme Cagnon sera la première présidente de l'Ecole de Musique, et très vite, des enfants des communes avoisinantes viendront profiter des cours assurés par l'Ecole de Musique intercommunale Nord-Vendée.

### II – 1 Mission pédagogique

La formation de musiciens, amateurs ou souhaitant s'orienter vers un parcours professionnel, est l'une des principales missions de l'Ecole de Musique Nord Vendée.

Un parcours complet et adapté aux objectifs et à l'investissement de chaque élève est proposé à tous : enfants à partir de 5 ans, ados ou adultes. Il est organisé selon une progression pédagogique cohérente dans laquelle chaque étape est validée par des évaluations reconnues par la Confédération Musicale de France (CMF) à laquelle l'Ecole de Musique adhère.

Les élève de cycle 1 bénéficient de cours de 20 minutes, de cours de 30 minutes à partir de la fin de cycle 1 et pour le cycle 2. Les élèves adultes quant à eux se voient proposer également des cours de 30 minutes.

### II – 2 Mission éducative, artistique et culturelle.

Depuis septembre 2017 deux de nos professeurs interviennent dans différentes écoles de la communauté de communes « Vie et Boulogne » dans le cadre de IMS (interventions en milieu scolaire). Cela a un impact important sur l'école en termes de rayonnement et de participation au développement de la musique sur le territoire.

### II – 3 Mission de soutien aux pratiques amateurs.

L'EMNV est attentive aux besoins des pratiques amateurs. Pour cela, elle fait la promotion d'un large éventail de disciplines instrumentales et en assure l'enseignement. Elle propose aux musiciens amateurs des formations adaptées à leurs attentes ainsi que des pratiques collectives encadrées au sein même de l'EMNV.

### II – 4 Diffusion artistique sur le territoire de l'intercommunalité

L'EMNV diffuse les travaux pédagogiques de ses élèves (auditions dans les différentes communes de l'intercommunalité) ainsi que les représentations des différents ensembles de la Zicomotiv'.

### III-1 Les disciplines enseignées

- o Les bois : clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone.
- o Les cuivres : trompette, trombone, tuba.
- o Les percussions : batterie
- o Les instruments polyphoniques : guitare classique, piano.
- o Formation musicale
- o La musique d'ensemble dirigée
- o Le chant choral

### III-2 Les pratiques musicales

- o L'Orchestre en Herbe
- o Le Grand Orchestre
- o La P'tite Chorale

### III-3 L'organisation des cours

Les cours de formation musicale sont dispensés le mercredi après-midi et le jeudi soir et les cours d'instrument du lundi au vendredi.

L'Orchestre en Herbe se réunit le mercredi après-midi, la P'tite Chorale et le Grand Orchestre le vendredi soir.

### III-4 Les actions éducatives

- o Sensibilisation à la pratique musicale par des présentations d'instruments dans les écoles du secteur.
- o Sensibilisation aux spectacles vivants.
- o Mise en œuvre d'un spectacle annuel impliquant tous les membres des ensembles d'harmonie et la petite chorale.
- o Présentation aux examens en fin d'année pour chaque élève (pratique instrumentale et formation musicale)
- o Parcours organisés en cycles, validés par des examens annuels basés sur des morceaux choisis dans le répertoire CMF qui assure une homogénéité au niveau national

### III-5 Les actions de diffusion

- o Galette des Rois musicale, première occasion pour les jeunes élèves de jouer devant leurs familles.
- o Auditions d'élèves
- o Représentations publiques de la Zicomotiv
- o Participation à la fête de la musique en collaboration avec les Ecoles de Musique d'Aizenay et du Poiré sur Vie.

## IV PARTENARIATS ACTUELS ET POTENTIELS

---

- o Les écoles primaires de la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans le cadre des IMS (interventions en milieu scolaire)
- o Les Ecoles de Musique d'Aizenay et du Poiré sur Vie (intégration de musiciens de ces deux écoles dans les ensembles de l'EMNV)
- o Le réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (mise en place d'un conte musical impliquant l'Orchestre en Herbe et la P'tite Chorale, co-création du spectacle musical « Music Soul et Droits Civiques »)

## V RESSOURCES

---

### V-1 Les personnels pédagogiques et administratifs

L'EMNV compte 6 professeurs tous diplômés (DUMI, CMR, DEM, Conservatoire, Doctorat, CFE)

Freddy Roy occupe le poste de directeur artistique.

L'école dispose également d'un poste de secrétariat à raison de 7h15 par semaine. Ses missions sont les suivantes : accueil du public, suivi du cursus des élèves, gestion administrative des dossiers des adhérents, relation / communication interne (profs, CA, familles), commandes, entretien des locaux, surveillances des locaux.

### V-2 Les locaux

Les locaux de l'EMNV situés au 17 place de l'industrie aux Lucs sur Boulogne sont mis à disposition gracieusement par la municipalité des Lucs.

L'école peut également bénéficier de la mise à disposition de salles gratuitement ou à des tarifs préférentiels lors des auditions et des manifestations.

### V-3 Les équipements

- o 2 pianos numériques, 2 pianos droits, 1 marimba, 1 xylophone, 1 ensemble de petites percussions et d'accessoires, des timbales, deux batteries, congas, deux sax baryton, 1 clarinette basse
- o 1 parc de 10 instruments à vent entièrement révisés et remis en état de marche pour le prêt et la location
- o 1 parc de divers petits instruments et percussions pour la classe d'éveil.
- o deux système sono
- o 16 projecteurs



#### V-4 Les outils de communication

- o un site internet <https://www.ecoledemusique-nordvendee.fr/> pour mettre à jour les informations, publier des photos, informer les familles
- o distribution d'affiches et de flyers à l'occasion des manifestations telles que concerts, portes ouvertes ou auditions
- o articles de presse aux moments forts de l'année et à l'occasion de la restitution de nos projets

Le budget global de l'école de musique s'élève environ 93000 € et il est en nette évolution sur ces 2 dernières années dans le cadre de la prise de compétence des Interventions en Milieu Scolaire auprès de Communauté de Communes Vie et Boulogne (+ 13000 €).

L'école de musique développe en complément de ses activités pédagogiques une animation d'ensembles (Orchestres), ces derniers font l'objet d'une comptabilité indépendante afin de ne pas pénaliser la visibilité du budget de fonctionnement de la structure éducative.

Résultats comptables de la structure éducative depuis 2012

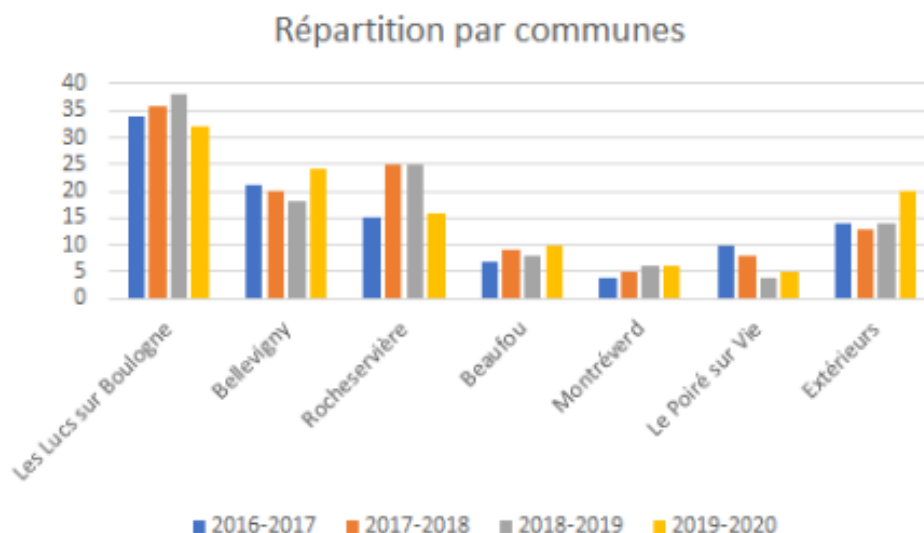
Exercices	Recettes	Dépenses	Bilan
2012/2013	83032,41	83394,97	-362,56
2013/2014	89253,35	87590,61	1662,74
2014/2015	86298,11	87238,9	-940,79
2015/2016	86807,8	89426,41	-2618,61
2016/2017	69854,01	76681,3	-6827,29
2017/2018	86636,84	86162,51	474,33
2018/2019	93848,21	93429,65	418,56
<b>Bilan 2019/2020 au 15/09/2020</b>	<b>94414,88</b>	<b>87577,75</b>	<b>6837,13</b>

Résultats comptables de la structure des ensembles depuis 2014

Année	Bénéfice	Déficit	Solde compte
			16145,51
2014-2015	0	2091,06	14054,45
2015-2016	0	63,88	13990,57
2016-2017	0	1303,1	12687,47
2017-2018	0	2488,1	10199,37
2018-2019	0	3727,81	6471,56
<b>2019-2020</b>	<b>85,02</b>	<b>0</b>	<b>6556,58</b>

### VII-1 Les publics

Les élèves de l'EMNV viennent de 12 communes différentes. Les Lucs sur Boulogne, Bellevigny, Rocheservière, Beaufou, Le Poiré sur Vie et Montreverd sont les communes partenaires qui subventionnent l'école de musique. Les cours sont également ouverts aux communes extérieures.



La problématique actuelle concerne le public faisant partie de la communauté de communes Vie et Boulogne mais ne bénéficiant pas des tarifs des communes partenaires et cela crée un sentiment d'inégalité sur le territoire.

### VII-2 Les effectifs

L'effectif global à la rentrée 2020 est de 119 élèves et il est plutôt stable ces dernières années

### VII-3 Les locaux

La situation liée au COVID a mis en évidence la vétusté de nos locaux actuels et nous a mis en difficulté pour accueillir nos élèves dans les conditions sanitaires exigées par le protocole. Nous nous sommes tournés vers la municipalité des Lucs sur Boulogne qui nous a mis à disposition des salles de l'école publique pour les cours de flûtes et de formation musicale.

Un projet de construction d'une nouvelle école vient d'être lancé par la municipalité des Lucs sur Boulogne. Elle servira à différentes associations (école de musique, théâtre, ...). Ces locaux seront composés de salles de classe et d'une salle de spectacle. Une consultation des associations concernées a été menée afin que le projet corresponde au mieux aux attentes de chacun. La livraison est prévue pour septembre 2022.

## VII-4 La communication

L'intercommunalité originelle rend la communication difficile car il faut tout multiplier par le nombre de municipalités partenaires (communication, demandes de subventions, rencontres avec les élus...)

Cela complique également la lecture de la grille tarifaire qui est indexée sur les subventions octroyées par les différentes municipalités. Voir ci-dessous

LIBELLE	ANNEE	PRELEVEMENTS	MODE DE REGLEMENT	
			Chèque bancaire	Chèques vacances
Inscription par famille (chèque bancaire)	50,00€			

Cycle Initial (Eveil)/ou Chorale seule	116,00€	-			
Formation Musicale (solfège)	247,00€	24,70€			
FM + instrument 20mn (Nord-Vendée) *	399,00€	39,90€			
F.M.+ instrument 30mn (Nord-Vendée) *	550,00€	55,00€			
F.M.+ instrument (Adulte 30mn) Nord-Vendée*	697,00€	69,70€			
F.M.+ instrument 20mn (Le Poiré sur Vie + Montreverd)	560,00€	56,00€			
F.M.+ instrument 30mn (Le Poiré sur Vie + Montreverd)	680,00€	68,00€			
F.M.+ instrument (extérieur 20mn)	632,00€	63,20€			
F.M.+ instrument (extérieur 30mn)	700,00€	70,00€			

X dans la case correspondant à votre choix de colisation ou de règlement.

\* Nord-Vendée concerne les communes : Beaufou, Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne, Rocheservière

## VII-5 La crise du bénévolat

L'association a connu une crise en 2019 devant l'absence de Président pour reprendre les rênes de l'association. Après avoir alerté les familles adhérentes mais sans réel succès nous avons décidé de modifier les statuts pour passer en assemblée collégiale. Cela permet de mieux se répartir les tâches entre les membres de l'assemblée sans régler tout à fait les problèmes de charges de travail administratif et en particulier la comptabilité.

## VIII PERSPECTIVES – ORIENTATIONS – AXES DE DEVELOPPEMENT

---

Les problématiques évoquées ci-dessus conduisent actuellement l'école de musique Nord-Vendée à une vaste réflexion sur son évolution à moyen et long terme.

En effet la problématique de territoire, sans doute la plus importante nécessite de réfléchir à une réorganisation du réseau. Le problème actuel réside dans le fait que les communes originelles sont désormais réparties sur deux communautés de communes différentes : « Vie et Boulogne » pour Les Lucs, Bellvigny et Beaufou et « Terres de Montaigu » pour Rocheservière et Montreverd.

Le rapprochement vers la communauté de communes Vie et Boulogne permettrait d'avoir une offre uniformément répartie d'un point de vue géographique, une politique tarifaire commune à toutes les communes de ce territoire, une mutualisation des locaux. Du point de vue des professeurs, cela permettrait également de pérenniser leurs emplois.

Cependant les communes de Terres de Montaigu seraient quant à elle lésées du même point de vue géographique (et d'un point de vue historique puisqu'à l'origine de la création de l'école).

Nous sommes actuellement en discussion avec ces deux territoires pour voir quelle serait la solution la plus pérenne.

L'autre problématique en lien avec la crise du bénévolat et la charge administrative qui pèsent sur les membres de l'assemblée collégiale nous pousse à étudier différentes solutions : mutualisation avec les autres écoles de musique de la communauté de communes « Vie et Boulogne », nécessité de sous-traiter auprès d'un cabinet comptable...

*Validé aux Lucs sur Boulogne, le 2/11/2020 par les membres de l'assemblée collégiale :*

Bruno RONDEAU  
Gwenaëlle PICHOT  
Séverine ROULON  
Magali BROUST  
Carole PRUVOT

Isabelle ROULLIER  
Julien CAILLET  
Véronique ORCEAU  
Lise MINGOT

# IX-1 PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE NORD-VENDEE

## I. Les objectifs : Pourquoi une Ecole de Musique ?

- Offrir au plus grand nombre la possibilité d'apprendre et de pratiquer la musique avec plaisir.
- Permettre un mélange des pratiques instrumentales et vocales en un même lieu.
- Favoriser la musique en ensemble
- Permettre la découverte des différentes cultures musicales.
- Rayonner sur le territoire en participant activement au développement culturel.

## II. Les choix pédagogiques

A l'Ecole de musique Nord-Vendée, très rapidement, l'apprentissage de la musique passe par la pratique en ensemble (musical ou vocal)

Chaque élève participe à la vie musicale de l'école lors des auditions ou lors des concerts dans l'année pour les élèves faisant partie des ensembles

Un large choix d'instruments est proposé et l'EMNV dispose d'un parc d'instruments qu'elle peut proposer à la location pour les élèves qui le souhaitent.

Le cursus comprend 3 cycles d'une durée de 3 à 5 ans selon la progression de chaque élève.

- 1er cycle : découverte et apprentissages fondamentaux
- 2ème cycle : développement de la personnalité musicale
- 3ème cycle : « vers une autonomie musicale totale »

Ce cursus comprend obligatoirement les cours d'instrument et de formation musicale jusqu'à la fin du 2ème cycle.

Le passage d'un cycle à l'autre est validé par un examen annuel basé sur des morceaux choisis dans le répertoire CMF qui assure une homogénéité au niveau national. Il y a également un examen de formation musicale.

Les élèves sont évalués par des jurys extérieurs (écoles de musique, conservatoires).

Tout ce dispositif permet aux élèves de l'EMNV de poursuivre leur pratique artistique dans les ensembles mais également en dehors de notre structure en toute autonomie

### **Article I : BUT**

L'ensemble du dispositif réglementaire et pédagogique de l'Ecole Intercommunale Nord Vendée est aménagé d'année en année dans un double but :

- 1- Agir en conformité avec les directives de bases énoncées par la Direction de la Musique au Ministère de la culture, tout en les adaptant aux contingences locales.
- 2- Offrir aux élèves des conditions optimales d'étude et un niveau qualificatif aussi élevé que possible.

### **Article II : ORGANISATION DE L'ECOLE**

#### *1-) ENSEIGNEMENT :*

L'enseignement est dispensé à l'intention de deux catégories d'élèves :

- Les enfants et adolescents
- Les adultes.

Obligation est faite aux élèves enfants et adolescents de suivre intégralement et régulièrement les cours pour lesquels ils sont inscrits, et implique la participation obligatoire aux examens d'instrument et de formation musicale. Tout élève adulte admis à l'Ecole de Musique est autorisé à participer aux épreuves d'examen d'instrument et de formation musicale, mais il n'y est pas contraint. Il doit toutefois suivre régulièrement les cours pour lesquels il est inscrit.

#### *2-) ORGANISATION PEDAGOGIQUE :*

L'âge minimum requis est de 5 ans pour l'inscription en Cycle Initial et de 7 ans pour la formation musicale et la Petite Chorale (l'enfant doit savoir lire et écrire). L'année de cycle I niveau 1 est réservée à la formation musicale. Tout élève inscrit dans une classe d'instrument doit suivre les cours de formation musicale (FM).

Les élèves adultes sont tenus de suivre les cours de FM adultes. Une dérogation peut être étudiée sur proposition des professeurs pour les élèves adultes qui suivent la classe d'orchestre.

La pratique collective est encouragée par l'Ecole. Elle est source de motivation pour l'élève. Sur conseil des professeurs, les élèves peuvent participer aux différents ensembles de l'école.

#### *3-) AMENAGEMENT DES COURS :*

Les cours de formation musicale et d'instrument se feront au siège de l'Ecole de Musique ou dans des salles mises à disposition par les communes de l'Intercommunalité sous réserve de l'inscription d'un minimum d'élèves.

#### *4-) ABSENCE DES ELEVES :*

Toute absence doit être justifiée. L'élève ou sa famille doit prévenir le professeur à l'avance dans la mesure du possible.

#### 5-) *DEROULEMENT DES EXAMENS :*

Les examens se déroulent en présence d'un jury constitué de spécialistes dans leur discipline. Il est souverain et aucune décision différente ne pourra se substituer à la sienne.

Les élèves sont soit admis en classe supérieure, soit maintenus.

Toute absence injustifiée à un examen (sauf cas de force majeure) entraînera le maintien de l'élève dans son année en cours.

### **Article III : INSCRIPTION**

#### 1-) *INSCRIPTION ET REINSCRIPTION :*

Les inscriptions sont faites début juillet aux dates publiées, dans les bulletins communaux, dans la presse, sur le site internet de l'école de musique.

Les réinscriptions doivent être faites avant le 10 juillet et devront être accompagnées des frais d'inscription. Pour rester prioritaire dans les réinscriptions de leurs classes d'instrument, les anciens élèves doivent se faire connaître avant cette date.

L'association se réserve le droit d'orienter le jeune vers un autre choix d'instrument en concertation avec la famille.

#### 2-) *COTISATION :*

Le statut d'élève implique le paiement d'une cotisation annuelle. Le non-paiement de ces droits entraîne une exclusion de l'école.

Toute année commencée sera due (sauf cas de force majeure : déménagement, longue maladie, chômage, décès). Le calcul de la cotisation due se fera au prorata de l'année commencée.

Les cotisations annuelles sont fixées au mois de juin de chaque année par le Conseil d'Administration.

#### 3-) *METHODES ET PARTITIONS :*

Le travail instrumental et l'apprentissage de la formation musicale impliquent l'achat de méthodes et de partitions (à la charge des familles). La législation en vigueur ne permet pas la reproduction des documents, telles que les méthodes ou partitions. Les peines encourues sont sévères et il y a donc un grand risque à s'y exposer. En conséquence de quoi, toute photocopie non affranchie est interdite.

#### 4-) *INSTRUMENTS :*

Afin de faciliter l'étude de l'instrument et sur proposition du professeur, l'Ecole peut louer, suivant ses disponibilités, des instruments aux élèves débutants. Cette période de prêt ne pourra pas dépasser UN AN. Une cotisation mensuelle et une caution seront demandées aux parents.

En cas de détérioration de l'instrument, une déclaration doit être faite à l'association. Les frais de réparation non pris en charge par l'assurance de l'Ecole seront à la charge des parents.



#### **ARTICLE IV : RESPONSABILITE**

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de déposer leur enfant, un retard ou une absence imprévisible pouvant survenir.

En cas d'absence du professeur, la structure s'engage à diffuser l'information par mail (ou par téléphone) à condition toutefois qu'elle soit communiquée suffisamment à l'avance.

L'Ecole de Musique Nord Vendée décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant ou après la prise en charge de l'élève par le professeur.

#### **ARTICLE V : ANNEXE**

Toute information ou directive complémentaire au présent règlement sera affichée sur le tableau extérieur de l'Ecole de Musique et disponible sur le site.

L'INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE NORD VENDEE, QUELQUE SOIT LA DISCIPLINE CHOISIE, IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DE CE REGLEMENT.

Le 01 juin 2016.